

De la « chambre haute » aux « extrémités de la terre »



Lignes directrices pour les
CPP

Archidiocèse de Saint-Boniface

Révisé le 5 novembre 2025

Table des matières

Terminologie et définitions.....	4
Documents fondamentaux.....	7
Documents de soutien de l'Archidiocèse.....	7
Lettre de la part de Monseigneur LeGatt	8
Introduction : Une vision pour le Conseil paroissial de pastorale	10
La chambre haute : Une image biblique d'un Conseil paroissial de pastorale (CPP).....	10
Vatican II (droit canonique 536)	11
L'Église-communion.....	11
Une occasion favorable et un défi pour les paroisses.....	11
Lignes directrices archidiocésaines pour les CPP.....	12
Qu'est-ce qu'un CPP?.....	12
L'objectif d'un CPP.....	12
Le fonctionnement d'un CPP.....	12
Le choix des membres du Conseil paroissial	14
Compétences des membres du CPP.....	15
Le nombre de membres du CPP et la durée des mandats	15
Les rôles et fonctions des membres d'un CPP.....	15
Pasteur	15
Présidence d'assemblée	16
Vice-présidence d'assemblée	16
Secrétaire	16
Membres du CPP.....	16
Pourvoir les postes	17
Le comité exécutif	17
Les rencontres du CPP	18
Les rencontres ordinaires.....	18
Les rencontres ad hoc.....	18
L'Assemblée générale annuelle.....	19

Rencontres informatives ou particulières	19
Les relations avec d'autres paroisses et groupes archidiocésains	19
La paroisse	19
Le Conseil paroissial pour les affaires économiques.....	19
Le personnel de la paroisse	20
Les piliers, les pastorales paroissiales, les organismes et les groupes	20
L'archidiocèse	20
Comité diocésain pour le renouveau et la croissance des CPP	20
Conseil archidiocésain de pastorale (CDP)	20
Lignes directrices pour les CPPs	22
Vision et mission de la paroisse	22
Annexes	23
Annexe 1 : Exemple de l'ordre du jour d'une rencontre ordinaire	23
Annexe 2 : Exemple d'un procès-verbal d'une rencontre du CPP	24
Annexe 3a : Conversations dans l'Esprit – Un discernement profond	25
Annexe 3b : Conversations dans l'Esprit – Rencontres ordinaires	26
Annexe 4 : Relations paroissiales	27
Annexe 5 : Les piliers (éléments essentiels) de la vie paroissiale	28
Annexe 6 : Exemple de l'organigramme d'une paroisse	31
Annexe 7 : Organigramme de l'Archidiocèse	32
Annexe 8 : Paroisses par doyenne	33
Annexe 9 : Vision, mission et valeurs	34
Archidiocèse de Saint-Boniface	34
Un énoncé de vision et de mission paroissial	34
Documents supplémentaires.....	36
Résultats du CPP	36
Prière avant une rencontre	37

Terminologie et définitions

Droit canonique (DC)

Le droit canonique est le système de principes juridiques et lois ecclésiastiques élaborés et imposés par les autorités hiérarchiques de l'Église catholique.

L' « Église-communion »

Décrit « l'essence même » de l'église selon les enseignements du Concile. « Une communion spirituelle... signifie la capacité de voir nos frères et sœurs... comme étant ceux et celles “qui font partie de moi”. Cela implique également la capacité de voir ce qu'il y a de positif chez d'autres, de l'accueillir et de le valoriser comme un cadeau de Dieu. » (Saint Jean-Paul II) Cela porte sur la réalité de l'unité de la foi et la charité, surtout au niveau de la paroisse.

Consensus

Le consensus est dérivé du latin pour « ressentir ensemble ». Dans le contexte d'un CPP, le point de départ du consensus est l'écoute ouverte et respectueuse de tous les points de vue, ce qui entraîne la prise d'une décision largement acceptée. Chaque personne impliquée dans la prise de décision fait confiance aux autres personnes impliquées et doit être ouverte à mettre de côté toute rigidité improductive concernant leur opinion contraire afin d'appuyer la décision qu'a discernée le groupe en un esprit.

Le CPP prend ses décisions par consensus et par conséquent il n'y a pas de motions ni de votes.

Comme dans le cas de toute question paroissiale, le pasteur a le droit hiérarchique de s'opposer, dans son jugement prudent, au consensus du CPP (voir Les rôles et fonctions des membres d'un CPP : Pasteur pour des renseignements complémentaires). [La définition est répétée à la page 12]

Coresponsabilité

Le prêtre, le CPP et les laïcs œuvrent ensemble, en coresponsabilité, vers le développement de la communauté catholique et la croissance spirituelle de ses membres afin de partager la Bonne Nouvelle avec tous.

Diocésain/archidiocésain

Le Code du Droit canonique définit un diocèse comme étant « la portion du peuple de Dieu confiée à un Évêque pour qu'il en soit, avec la coopération du presbyterium, le pasteur, de sorte que dans l'adhésion à son pasteur et rassemblée par lui dans l'Esprit-Saint par le moyen de l'Évangile et de l'Eucharistie, elle constitue une Église particulière dans laquelle se trouve vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique. » Il n'existe aucune définition juridique d'un archidiocèse, mais de façon pratique un archidiocèse

est tout simplement une plus grande étendue de territoire confié à un archevêque. Saint-Boniface est un archidiocèse. Il est sous-entendu que, là où l'on emploie le terme « diocèse » en référence à Saint-Boniface au cours du document, l'on veut dire « archidiocèse ».

Discernement

Le discernement est l'écoute attentive à l'Esprit-Saint, la fidélité aux enseignements de l'Église et, en même temps la créativité, afin de découvrir et de mettre à l'œuvre les instruments les plus propices à la participation appropriée de tous, pour l'échange mutuel de dons, pour une lecture incisive des signes des temps, pour la planification efficace de la mission. (Traduction libre de *Synodality*)

Mission

La mission de la paroisse est enracinée dans la mission de l'Église universelle – l'évangélisation du monde par le biais de l'édification des communautés paroissiales – comme exprimée et contextualisée dans l'énoncé de mission de notre archidiocèse, et définit la portion des objectifs généraux sur lesquels porteront les efforts de cette paroisse particulière.

Pasteur

Dans le cadre du présent document, le terme pasteur comprend les curés, les administrateurs paroissiaux, les animateurs et animatrices de la vie paroissiale et tout individu ou équipe nommés par l'archevêque pour voir au bon fonctionnement de la paroisse.

Conseil paroissial pour les affaires économiques (CAÉ)

Un Conseil paroissial pour les affaires économiques est un corps consultatif qui a comme mandat de conseiller le pasteur de la paroisse sur toute question d'administration temporelle.

Conseil paroissial de pastorale (CPP)

La participation laïque à la planification pastorale, travaillant en coresponsabilité avec le pasteur vers la croissance spirituelle et le développement de la paroisse.

Piliers

Désigne les éléments essentiels d'un CPP sous lesquels les ministères sont regroupés. Pour plus d'informations, voir l'annexe 5.

Conversation spirituelle¹ - Porte sur la qualité de la capacité d'une personne à écouter, ainsi que sur la qualité de ses paroles. Cela signifie porter attention aux mouvements spirituels au sein de soi et au sein de l'autre au cours de la conversation, ce qui exige que l'on porte attention non seulement aux paroles proclamées. Cette qualité d'attention est un geste de respect, d'accueil et de charité envers les autres, tels qu'ils sont. C'est une approche qui valorise ce qui se passe dans

¹ https://www.synod.va/content/dam/synod/common/phases/other_lang/FRA_Step_6_Spiritual-Conversation.pdf

les cœurs des personnes en dialogue. Deux attitudes sont nécessaires et fondamentales au processus : l'écoute active et un dialogue à cœur ouvert.

L'objectif d'une conversation spirituelle est de créer une ambiance de confiance et d'accueil, afin que toute personne puisse s'exprimer plus librement. Ceci leur permet de prendre au sérieux ce qui se passe au sein d'eux alors qu'ils écoutent aux autres et prennent la parole. Enfin, cette attention intérieure nous rend plus conscients de la présence et de la participation de l'Esprit-Saint au cours du processus de partage et de discernement.

Lors d'une conversation spirituelle, on porte attention à la personne qui parle, à nous-mêmes et à ce que l'on vit sur le plan spirituel. La question fondamentale est : « Qu'est-ce qui se passe chez l'autre personne et chez moi? Comment le Seigneur est-il à l'œuvre dans cette conversation? »

Synode

Porte sur le concept de « synode », ce qui signifie une assemblée ou un rassemblement d'évêques et d'autres responsables de l'église afin de discuter et de discerner les questions de doctrine, de gouvernance et de soins pastoraux au sein de l'Église catholique. Le terme « synodal » décrit les questions liées à ces rassemblements synodaux. Le pape François a élargi cette définition pour comprendre le rôle de tous les fidèles dans toutes leurs relations et dans les processus de prise de décision de l'Église.

Synodalité

Un concept théologique et ecclésiastique plus large, qui souligne la nature collégiale, participative et consultative des processus de prise de décision de l'Église. Cela reflète le fait que selon notre compréhension catholique, l'Église est une communion de tous les baptisés, avec l'évêque de Rome (le pape), qui est le chef visible et le garant de l'UNITÉ.

La synodalité affirme que le peuple de Dieu en entier – c'est-à-dire les laïcs, les religieux et le clergé – joue un rôle dans le discernement de la volonté de l'Esprit-Saint et doit contribuer à la mission de l'Église. Cela exige un esprit de dialogue, une responsabilité partagée et une coresponsabilité parmi tous les membres de l'Église dans leur cheminement collectif.

Les enseignements du Concile Vatican II, et plus récemment, l'approfondissement apporté par le synode sur la synodalité de 2021-2024, ont fait ressortir le rôle de la synodalité comme dynamique clé de l'ecclésiologie catholique et des pratiques pastorales. Cela souligne l'engagement de l'Église envers un style de gouvernance et de prise de décision plus collaborative et participative.

Énoncé de vision

Une déclaration générale de l'orientation globale et de l'objectif de la paroisse. Il se penche sur demain et sur l'état idéal de la paroisse.

Documents fondamentaux

- « La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Église », La Congrégation pour le clergé, le 29 juin 2020

Documents de soutien de l'Archidiocèse

- Droit canonique
- Document « De la chambre haute » de 2019, Archidiocèse de Saint-Boniface (2019)
- « *Norms for a PPC* », Archidiocèse de Winnipeg
- « *Together in Ministry Manual* » (2015), Archidiocèse d'Edmonton
- « *Together in Ministry Reference Book* » (2015), Archidiocèse d'Edmonton
- « *Revisioning the PPC* » (2001) par Mary Ann Gubish et Susan Jenny, S.C.
- « *Living Communion* », Conférence des évêques catholiques de l'Irlande, 2011

Lettre de la part de Monseigneur LeGatt



BUREAU DE L'ARCHEVÊQUE

OFFICE OF THE ARCHBISHOP

ARCHEVÊCHÉ

ARCHBISHOP'S HOUSE

Le 10 avril 2019

Chers pasteurs, animateurs et animatrices de la vie paroissiale, membres des Conseils paroissiaux de pastorale et tous les fidèles de l'Archidiocèse de Saint-Boniface.

De la chambre haute
Lignes directrices diocésaines pour les Conseils paroissiaux de pastorale
Révisé en avril 2019

Notre objectif est clair : c'est le développement de communautés paroissiales de disciples-missionnaires, tel que demandé par le pape François. Ensemble, nous aspirons à vivre cette mission complète de l'Église en partageant la Bonne Nouvelle de Jésus Christ et en édifiant son règne de justice, de miséricorde, d'amour et de paix. En tout ceci, **il est de plus en plus clair qu'en ceci dans une paroisse, les deux sources principales sont les pasteurs, les animatrices et animateurs de la vie paroissiale et le Conseil paroissial de pastorale (entourés de tous les fidèles)**. C'est un leadership partagé quant au visionnement et au discernement de l'appel de Dieu, puis un effort collaboratif en la planification et la réalisation de cette volonté de Dieu. **Nous devons cheminer ensemble.**

Un Conseil paroissial de la pastorale est essentiel dans la vie de nos paroisses; c'est l'avenue principale de la consultation et de la planification dans une paroisse. Il est indispensable pour assurer que le leadership du pasteur sera fructueux; il est également indispensable que les laïcs exercent leur coresponsabilité pour la mission de l'Église. Unis avec le pasteur, les membres du conseil doivent prier, réfléchir, et ensuite guider et inspirer la paroisse pour pouvoir définir la situation pastorale de la paroisse et les initiatives à entreprendre pour subvenir à ses besoins particuliers.

Peu importe la diversité de nos paroisses – que ce soit une grande paroisse urbaine ou une petite paroisse rurale, que ce soit une paroisse bilingue ou plusieurs paroisses regroupées ensemble – tous sont mieux desservis par un Conseil paroissial de pastorale dynamique et bien structurée.

Les lignes directrices décrites dans ce document sont un outil pour les pasteurs, les animateurs et animatrices de la vie paroissiale, ainsi que les paroissiens intéressés afin de : 1) établir un Conseil paroissial de pastorale; 2) analyser et renouveler le fonctionnement d'un Conseil paroissial de

pastorale déjà établi; 3) renouveler la vision et la mission d'une paroisse par l'entremise de la communication et la consultation.

Les révisions apportées aux lignes directrices antérieures sont le fruit du travail du Comité archidiocésain pour le Renouveau et la croissance des Conseils paroissiaux de pastorale. Alors qu'ils visitent et aident les paroisses, ils cherchent continuellement à découvrir et à établir les « meilleures pratiques » qui ravivent déjà nos paroisses. Ce comité est toujours prêt à rendre visite aux paroisses pour les aider à implémenter ces lignes directrices.

Enfin, je souhaite souligner l'élément clé de tout ce qui se vivra en la paroisse. C'est la première condition de toute vraie possibilité d'évangélisation, c'est-à-dire la communion, l'unité en la foi et en charité, surtout parmi tous les paroissiens. L'objectif principal du CPP est d'être le leader et le garant de cette communion, en cherchant sans cesse à avoir la plus grande vision commune et le plus fort consensus possible concernant les diverses initiatives au sein de la paroisse. Ainsi, le CPP devient réellement un instrument de l'Esprit-Saint qui mène et qui soutient la paroisse en entier afin de proclamer la Bonne Nouvelle de l'amour de Jésus Christ.

Que l'Esprit-Saint continue à nous guider de jour en jour.

Sincèrement en le Christ,

+ Albert LeGatt
+Albert LeGatt
Archevêque de Saint-Boniface

Introduction : Une vision pour le Conseil paroissial de pastorale

La chambre haute : Une image biblique d'un Conseil paroissial de pastorale (CPP)

Comme on le voit dans les Actes des Apôtres, la pratique de se réunir en conseil afin de développer la mission pastorale de l'Église date des débuts de l'Église. Ce premier « conseil de pastorale » a eu lieu dans la « chambre haute » où les disciples se réunissaient après l'Ascension de Jésus.

« ... ils montèrent à la chambre haute où ils se tenaient habituellement [...]. Tous d'un même cœur étaient assidus à la prière avec quelques femmes dont Marie, mère de Jésus, et avec ses frères. » (Actes 1, 13-14)

Jésus leur avait déjà confié leur mission : « [...] Vous serez alors mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et la Samarie, et jusqu'aux extrémités de la Terre. » (Actes 1, 8) – mais il leur avait avertis de ne pas entreprendre la mission avant de recevoir l'Esprit-Saint. Confiants dans la promesse de Jésus, les disciples se réunirent aussitôt dans la chambre haute afin de prier et d'attendre à recevoir la direction et l'habilitation de l'Esprit-Saint. Quelques jours plus tard, ayant reçu l'Esprit-Saint lors de la Pentecôte, les disciples sortirent immédiatement de la chambre haute pour proclamer la Bonne Nouvelle de Jésus dans les rues de Jérusalem.

Si on lit attentivement les Actes des Apôtres, on constate que ces rencontres dans la chambre haute n'ont pas cessé lors de la Pentecôte. Les disciples ont continué à se rassembler ainsi, surtout quand les développements suscitaient des questions par rapport à la façon de poursuivre la mission de Jésus. C'est ainsi que dans l'espace de quelques années seulement ils devinrent les témoins de Jésus jusqu'aux extrémités de la terre connue.

Ces rassemblements « de la Chambre haute » servent de modèle pour nos CPPs d'aujourd'hui – ce sont des rassemblements ordinaires au cours desquels le pasteur et les paroissiens prient et discernent ensemble les moyens par lesquels la communauté paroissiale entreprendra la mission que le Christ leur a confiée.

Dans l'Archidiocèse de Saint-Boniface, les paroisses sont appelées à devenir des « Églises "en sortie" » où les prêtres et laïcs œuvrent ensemble, en coresponsabilité, vers le développement de la communauté catholique et la croissance spirituelle de ses membres afin que la Bonne Nouvelle soit partagée avec tous.

Vatican II (droit canonique 536)

À la suite du Concile Vatican II, la première génération de conseils paroissiaux jouait un rôle plus administratif, se préoccupant des finances de la paroisse, des installations, des organismes et des programmes. En évaluant cette expérience, la plupart des diocèses en Amérique du Nord ont émis de nouvelles lignes directrices pour les conseils paroissiaux. Ces nouvelles lignes directrices proposent, sans exception, que les conseils se penchent dorénavant sur la mission pastorale de la paroisse, et non sur l'administration paroissiale. Ainsi, nous employons le titre de « CPP » et non « conseil paroissial ».

Le CPP d'aujourd'hui a été mis sur pied à la suite du Concile Vatican II comme moyen de s'inscrire à la visée du Concile de renouveler l'Église et sa mission.

L'Église-communion

Le concept de « l'Église-communion » est essentiel à la compréhension de l'objectif du Concile et du CPP. Selon saint Jean-Paul II, ce mot décrit « l'essence même » de l'église dans les enseignements du Concile. « Une spiritualité de la communion... veut dire la capacité d'être attentif... à son frère dans la foi, le considérant donc comme "l'un des nôtres"... Une spiritualité de la communion est aussi la capacité de voir surtout ce qu'il y a de positif dans l'autre, pour l'accueillir et le valoriser comme un don de Dieu. » Saint Jean-Paul II

Comme le CPP existe pour favoriser la mission de la paroisse, le mot « communion » décrit le mieux ses origines, sa mode d'opération et ses objectifs. La communion cherche à cultiver et à développer une relation de foi et de charité au sein de la paroisse. Cette réorientation découle de l'accent renouvelé du Concile Vatican II sur la mission de Jésus, qui a été confié à l'Église entière et à ses membres.

Une occasion favorable et un défi pour les paroisses

La tâche d'établir un CPP efficace offre une très belle occasion à une paroisse de se laisser guider par la vision des Écritures saintes et du Concile Vatican II. En revanche, elle représente également des défis prometteurs pour la croissance et le renouveau, par exemple :

- Développer une nouvelle vision pour la paroisse qui se penche sur la mission de Jésus Christ
- Tisser des relations de confiance
- Apprendre à planifier et à prendre des décisions pastorales collectives de façon synodale, comme décrite dans les Actes des Apôtres où les disciples se sont rassemblés dans la chambre haute après l'Ascension de Jésus.

Lignes directrices archidiocésaines pour les CPP

Ce qui suit est un survol des caractéristiques principales d'un CPP. Les paroisses individuelles sont priées de composer des lignes directrices particulières à la paroisse selon ces lignes directrices archidiocésaines.

Qu'est-ce qu'un CPP?

Un CPP est un groupe consultatif de paroissiens fidèles qui s'intéressent, en coresponsabilité avec le pasteur, aux questions pastorales. Le CPP représente les fidèles de la paroisse et parle en leur nom. Il discerne les besoins de tous les membres de la communauté paroissiale et offre au pasteur sa perspective et sa sagesse vers les fins d'une planification pastorale efficace.

L'objectif d'un CPP

Selon le pape François : « Le but de ce Conseil "n'est pas principalement l'organisation ecclésiale, mais le rêve missionnaire de rejoindre tout le monde". »

Les lignes directrices générales d'un CPP sont tirées du Droit canonique 536.

UN CPP :

- Assure la communication avec la paroisse concernant les priorités et décisions pastorales
- A pour but d'engager et de permettre une plus grande participation à la mission de la paroisse au sein de la communauté paroissiale entière.
- Existe en coresponsabilité avec le pasteur afin de favoriser l'activité pastorale conforme à l'expression de la mission de la paroisse.
- Assure une bonne représentation de la paroisse entière. Le CPP devrait inclure des personnes qui sont membres en raison de leurs rôles dans la paroisse et des dons et expertise que l'on reconnaît chez eux.
- Travaille de près avec le Conseil paroissial pour les affaires économiques (CPAÉ) tout en assurant ses fonctions et membres distincts. Un CPP ne doit pas prendre de décisions sur les questions de finances ou d'administration.

Le fonctionnement d'un CPP

Selon le pape saint Paul VI : « C'est la mission du Conseil pastoral d'étudier, d'examiner tout ce qui concerne les activités pastorales, et proposer ensuite des conclusions pratiques, afin de promouvoir la conformité de la vie et de l'action du Peuple de Dieu avec l'Évangile »

Le CPP est la boussole qui permet à la paroisse d'assurer la trajectoire de sa mission. Il joue un rôle primordial dans la vie de toutes nos paroisses en son rôle unique et distinct de corps délibératif primaire d'une paroisse. En coresponsabilité avec le pasteur, les membres du conseil doivent prier comme l'ont fait nos ancêtres dans la chambre haute. Ils doivent réfléchir à la façon dont Jésus nous a appris au cours de sa vie, afin de guider et inspirer la paroisse par leurs dons de sagesse, de connaissance et de compréhension afin de définir la situation pastorale de la paroisse et les initiatives à entreprendre pour répondre à tous ses besoins pastoraux.

Compte tenu de l'expérience de la chambre haute et de sa vision d'établir la « communion » et l'évangélisation, le bon fonctionnement d'un CPP comprend les suivants :

Consensus

Le consensus est dérivé du latin pour « ressentir ensemble ». Dans le contexte d'un CPP, le point de départ du consensus est l'écoute ouverte et respectueuse de tous les points de vue, ce qui entraîne la prise d'une décision largement acceptée. Chaque personne impliquée dans la prise de décision fait confiance aux autres personnes impliquées et doit être ouverte à compromettre toute rigidité improductive concernant leur opinion contraire afin d'appuyer la décision qu'a discernée le groupe en un esprit.

Le CPP prend ses décisions par consensus et par conséquent il n'y a pas de motions ni de votes.

Comme dans le cas de toute question paroissiale, le pasteur a le droit hiérarchique de s'opposer, dans son jugement prudent, au consensus du CPP (voir Les rôles et fonctions des membres d'un CPP : Pasteur pour des renseignements complémentaires).

Prière et discernement

Tout comme les disciples dans la « chambre haute », un conseil efficace doit s'enraciner dans la prière pour guider la paroisse dans son discernement et pour approfondir son orientation pastorale. Ceci comprend l'élaboration des énoncés de mission et de vision initiaux afin réaliser cette mission.

Croissance, collaboration et consensus communautaire

L'un des objectifs principaux du CPP est de favoriser la communion entre paroissiens, c'est-à-dire de cultiver un profond sens d'appartenance. La fonction collaborative du conseil est essentielle au développement d'une communauté; on l'exprime en visant un consensus dans la prise de toute décision.

Évaluation des besoins et discernement des « signes des temps »

Une des tâches principales du CPP est de mieux comprendre les besoins pastoraux de toutes les personnes desservies par la paroisse et de définir ses besoins.

Encourager et susciter la participation

Un autre rôle essentiel du CPP est de guider, inspirer et engager la communauté paroissiale. Ceci se fait en invitant tous les paroissiens à participer plus pleinement à la vie paroissiale, selon leurs dons et expériences.

La planification pastorale, le développement et l'évaluation d'activités pastorales

La mise en œuvre de la réalisation de la mission et de la réponse aux besoins de la paroisse, des initiatives pastorales comme la planification pastorale, le développement de programmes et de services et l'évaluation de l'efficacité des initiatives pastorales.

Évaluation, réflexion et recommandations

Un conseil respecte le plan d'action pratique proposé aux CPPs dans le *Décret sur la charge pastorale des évêques* de Vatican II : évaluer la réalité pastorale de la paroisse, réfléchir et étudier, présenter leurs conclusions au pasteur.

Le choix des membres du Conseil paroissial

Par le passé, la plupart des paroisses choisissaient leurs nouveaux membres soit par nomination par le pasteur soit par élection. Aujourd'hui, on emploie une variété de moyens pour choisir les membres des CPPs. Bien que l'on puisse toujours avoir recours aux nominations ou aux élections, on peut dorénavant favoriser un processus de discernement plus édifiant et qui permet une plus grande participation afin de nous assurer de placer au service de l'Église les dons nécessaires à un processus collaboratif orienté sur la mission.

Au lieu de suivre un processus électoral, la congrégation en sera informée du rôle du CPP, de l'investissement de temps et de l'engagement de travail. Tous les paroissiens seront demandés de prier et de discerner afin de :

- Suggérer le nom d'une personne chez qui on reconnaît le charisme et les compétences dont le conseil a besoin.
- Répondre à une invitation de la part du pasteur et des membres actuels du CPP.

Processus de recrutement

1. Le pasteur ou le membre du CPP approprié devrait s'approcher du candidat ou de la candidate qui leur est recommandée afin de s'informer si la personne est prête à accepter la nomination.
2. Après avoir prié et discerné, le pasteur et les membres actuels du CPP choisissent ceux et celles qui seront invités à pourvoir les postes vacants.
3. Il est important d'en informer ceux et celles qui ont été approchés de la prise de cette décision avant de l'annoncer à la congrégation.

Compétences des membres du CPP

- Être un catholique qui pratique sa foi.
- S'engage déjà de façon concrète à la vie pastorale de la paroisse.
- Comprend l'objectif et le fonctionnement du CPP.
- S'engage à la mission de la paroisse entière, et non seulement à celle d'un groupe particulier ou d'un intérêt privé.
- Travaille bien en équipe.
- Possède une certaine facilité en communication.
- Reflète la diversité de la paroisse (par exemple : âge, sexe, ethnicité).

Le nombre de membres du CPP et la durée des mandats

- Le nombre de membres du CPP peut varier selon la taille et la diversité de la paroisse. Le nombre maximal de membres serait normalement 12, cependant certaines circonstances peuvent demander un plus grand nombre.
- Les mandats sont normalement d'une durée de trois ans et sont décalés de sorte qu'on assure le renouvellement annuel du Conseil.
- Un individu peut servir deux mandats consécutifs de trois ans (donc un total de 6 ans) et peut revenir après une pause d'un an.
- Si un membre démissionne au cours de son mandat, le nouveau membre finit le mandat afin d'assurer un remplacement égal des membres sur une période de 3 ans.
- Afin de fournir de meilleurs services pastoraux, un seul CPP peut desservir deux plus petites paroisses ou plus qui sont desservies par un même pasteur.
- Dans le cas de circonstances exceptionnelles, de très petites paroisses peuvent songer à joindre les fonctions du CAÉ aux fonctions du CPP, pourvu que les fonctions des deux conseils soient comblées.

Les rôles et fonctions des membres d'un CPP

Pasteur

- Responsable de la mission pastorale de la paroisse. Ceci comprend la responsabilité de s'assurer que toute recommandation ou décision du CPP est conforme aux enseignements de l'Église, au Droit canonique, au droit civil et aux politiques diocésaines.
- En vertu de sa nomination de la part de l'évêque, il est président du CPP. Cependant, les rencontres sont animées par la présidence d'assemblée du CPP.
- Travaille en coresponsabilité avec le CPP et les autres membres de la paroisse. Par conséquent, il sollicite les opinions et une collaboration active de la part du CPP.
- Peut accepter ou rejeter une recommandation de la part du conseil ou exiger un discernement ou une discussion plus approfondie. Cependant, les recommandations sont acceptées sauf dans très peu de cas puisqu'il a participé à toutes les discussions. S'il choisit de rejeter une recommandation, il doit présenter un raisonnement clair. Il pourrait rejeter une proposition pour les raisons suivantes : la proposition ne respecte pas les

enseignements de l'Église, le droit canonique, le droit civil ou les politiques diocésaines, ou pour d'autres raisons selon le jugement prudent du pasteur.

Présidence d'assemblée

- Collabore avec le pasteur pour préparer l'ordre du jour (Annexe 1) des rencontres du Conseil.
- Anime les rencontres de manière à permettre un dialogue ouvert et une pleine participation afin d'aboutir à un consensus parmi les membres du conseil.
- Participe ou s'assure qu'un des membres du CPP participe aux rencontres du Conseil diocésain de pastorale (CDP).
- Participe aux rencontres diocésains, de doyenné ou autres auxquelles il ou elle est convoqué.

Vice-présidence d'assemblée

- Participe aux rencontres de l'exécutif.
- Participe aux discussions et à la planification.
- Assume les fonctions de la présidence d'assemblée dans le cas où cette personne est absente.
- Évalue le développement des compétences de leadership chez les membres du CPP en collaboration avec la présidence d'assemblée. Il ou elle communique avec le Comité diocésain pour le renouveau et la croissance des CPPs pour demander de l'aide.
- Participe aux rencontres du CDP.

Secrétaire

- Ne doit pas nécessairement être un membre du CPP mais il ou elle ne peut pas être un membre du personnel. Dans un tel cas, on s'attend à une confidentialité absolue.
- Prépare le matériel qui sera distribué avec l'ordre du jour de la rencontre.
- Maintien un rapport fidèle de chaque rencontre (Annexe 2)
- Maintien un record de la participation lors de chaque rencontre (présences, regrets et absences)
- Distribue le procès-verbal approuvé selon les pratiques établies.
- Maintien un rapport historique des ordres du jour, des procès-verbaux, des rapports et des pièces jointes et les fournissent à la paroisse pour leur bon classement.
- Achemine l'ébauche du procès-verbal en dedans d'une semaine.
- Autres tâches assignées par le CPP.

Membres du CPP

- Représentent la paroisse entière par leur capacité de voir aux réalités pastorales et aux besoins de la paroisse entière.
- Aident le pasteur afin qu'il puisse mieux exercer ses fonctions pour la vie et la mission de la paroisse.

- Invitent une plus grande participation à la mission pastorale de la paroisse de la part de toute la communauté paroissiale.
- Participent ou assurent la participation d'un des membres du CPP aux présentations, rencontres et ateliers qui traitent des CPPs, et par la suite, partagent les informations reçues dans le but d'assurer une formation continue au CPP.
- Se tiennent au courant des priorités pastorales proposées par le diocèse et autres comités au niveau diocésain et du doyenné.
- Encouragent la croissance spirituelle et la formation de leadership des paroissiens.
- Travaillent avec le Conseil paroissial pour les affaires économiques dans la planification de l'Assemblée générale annuelle.
- Servent de liaison entre le CPP et les ministères, groupes et organismes sous chacun des piliers désignés.
- Font preuve de discrétion en discutant de questions entamées dans le cadre des rencontres du CPP.

Pourvoir les postes

Il est possible de partager les fonctions de présidence d'assemblée, de vice-présidence d'assemblée, de secrétaire et de liaison avec un pilier dans le cas où il est difficile de pourvoir ces postes. Les avantages de partager ces fonctions sont que cela :

- Assure que la mission entière de l'Église – l'évangélisation par l'édification de la communauté – est entamée de façon appropriée.
- Encourage une volonté à accepter un poste en sachant que les fonctions sont partagées.
- Permet une plus grande flexibilité aux personnes très occupées.
- Permet une plus grande diversité dans le cadre d'un rôle clé en leadership.
- Ajoute une perspective aux pratiques et à la gestion d'un CPP.
- Permet à un membre avec plus d'expérience de partager le poste avec une personne ayant moins d'expérience, tout en assurant le développement de compétences de leadership.
- Varie la durée de mandats pour chaque poste afin d'améliorer les possibilités de relève continue.

Le comité exécutif

Le Comité exécutif est composé du pasteur en son rôle de président du CPP, de la présidence d'assemblée et de la vice-présidence d'assemblée. L'exécutif est choisi ou élu; le pasteur peut les nommer parmi les membres actuels du Conseil, avec leur approbation (consensus). Ils ont pour tâche de préparer et animer les rencontres du CPP et de maintenir une liaison étroite avec la paroisse et les groupes diocésains.

Les rencontres du CPP

Les dynamiques d'une rencontre du CPP ne ressemblent pas à celles d'une rencontre d'affaires ordinaire. Le pasteur doit participer à chaque rencontre, mais il ne les anime pas.

Les rencontres ordinaires

- Les dates et heures des rencontres devraient être prévues au préalable.
- Les rencontres sont tenues dans un environnement dans lequel on peut assurer la confidentialité.
- Du temps est accordé à la prière et la réflexion spirituelle.
- Le pasteur et la présidence d'assemblée du CPP préparent un ordre du jour qui est acheminé au secrétaire.
- La présidence du CPP doit s'assurer que tout le matériel est envoyé aux membres à l'avance.
- La durée des rencontres devrait être prévue à l'avance. Les rencontres devraient commencer et terminer à l'heure.
- On s'attend à ce que tous participent aux rencontres. Dans le cas de la non-participation à trois rencontres de suite, le pasteur et la présidence d'assemblée devront discuter de la participation continue du membre au CPP du membre en question.
- Les rencontres suivent un cadre synodal (Annexe 3)
- Les décisions et recommandations du conseil sont prises par consensus.
- La présidence d'assemblée s'assure que l'on suit l'ordre du jour, que les discussions sont pertinentes et que l'on entend la perspective de tous.
- La secrétaire maintient des rapports clairs et concis, y compris les mesures de suivi et la personne qui en est responsable.
- Les présentations et les mises à jour sur les différents piliers sont brèves, par exemple on partage ce qui va bien et les plans pour l'avenir.

De façon générale, les discussions du CPP ne sont pas privées. Cependant, certaines circonstances peuvent surgir dans lesquelles on doit discuter de questions délicates ou privées. Il pourrait être nécessaire d'entretenir une rencontre à huis clos.

Les rencontres ad hoc

Un comité ad hoc est un groupe de personnes, incluant le pasteur, qui se rassemble pendant un mandat défini pour atteindre un but spécifique. Le comité comprend au moins deux membres du CPP et des paroissiens. Dans les mesures du possible, la composition du comité ad hoc devrait refléter la diversité de la paroisse.

L'Assemblée générale annuelle

Le CPP et le Conseil paroissial pour les affaires économiques collaborent pour préparer l'AGA. Il devrait avoir lieu à un moment convenable pour la paroisse afin d'assurer une grande participation de la part des paroissiens. Les paroisses peuvent choisir de donner à cette rencontre un titre comme « Célébration des dons et talents » ou « Rencontre annuelle des paroissiens » (au lieu d'AGA) afin de mieux refléter sa nature pastorale.

- Lors de cette rencontre, le CPP donne un rapport sur l'efficacité de la mise en œuvre des objectifs, buts et stratégies contenus dans le plan d'action. Les présidents et présidentes des piliers partagent leurs rapports à tour de rôle. Par la suite, le conseil invite une rétroaction et des suggestions pour l'année à venir.
- Le Conseil paroissial pour les affaires économiques fournit une mise à jour de l'état financier de la paroisse et répond aux questions et commentaires des paroissiens.

Rencontres informatives ou particulières

Le CPP peut convoquer un rassemblement informel de tous les paroissiens à tout moment de l'année afin de discuter ou de répondre à un besoin particulier ou en réponse à une demande de la part de l'archidiocèse. On devrait inclure le Conseil paroissial pour les affaires économiques dans le cas où cela entraînerait une dépense importante.

Les relations avec d'autres paroisses et groupes archidiocésains

La paroisse

Annexe 4 : Relations paroissiales

Le Conseil paroissial pour les affaires économiques

Le CAÉ a des responsabilités distinctes de celles du CPP et fonctionne de façon indépendante. Cependant, ces deux conseils doivent travailler ensemble pour établir de mécanismes précis pour le maintien d'une bonne communication, par exemple :

- L'échange de procès-verbaux des rencontres
- Avoir des membres qui siègent aux deux conseils ou envoyer un représentant d'un comité qui participera à la rencontre de l'autre conseil
- Tenir une rencontre jointe une fois par année
- Préparer ensemble le budget paroissial annuel, surtout la portion du budget qui porte sur les activités pastorales
- Travailler avec le CPP pour planifier l'Assemblée générale annuelle

Le personnel de la paroisse

Le CPP ne doit pas orienter le travail du personnel de la paroisse. Le personnel n'est tenu de répondre qu'au pasteur.

Les piliers, les pastorales paroissiales, les organismes et les groupes

Il est essentiel de maintenir une bonne communication entre le CPP et les pastorales, les groupes et les organismes paroissiaux afin de bâtir une communauté de foi forte. Afin de faciliter l'échange d'information continu, les paroisses sont encouragées à se servir du système des piliers. Les piliers sont des regroupements de pastorales, de groupes et d'organismes ayant des orientations semblables, tels que la formation de la foi, la liturgie et la justice sociale.

Veuillez consulter l'**Annexe 5 : Les piliers (éléments essentiels) de la vie paroissiale**

Annexe 6 : Exemple de l'organigramme d'une paroisse

L'archidiocèse

Un CPP doit se tenir au courant des priorités pastorales proposées par l'Église archidiocésaine. Il devrait maintenir une représentation active et une bonne communication mutuelle auprès du diocèse et d'autres comités sur le plan diocésain, du doyenné et de la région.

Annexe 7 : Organigramme de l'Archidiocèse

Consulter l'Annexe 8 : Paroisses par doyenné

Comité diocésain pour le renouveau et la croissance des CPP

Le comité est un point de contact pour les paroisses ayant besoin de renseignements et de soutien.

- Existe pour offrir des conseils, suggérer des ressources et offrir des formations aux CPP locaux. Ceci comprend des visites, au besoin, pour aider une paroisse.
- Promeut la mise en œuvre des politiques et meilleures pratiques archidiocésaines.
- Développe et donne des présentations et des ateliers pour répondre aux besoins discernés principalement par le Conseil diocésain de pastorale.
- Maintient une liste des matériels de ressource courants au site Web archidiocésain.
- Prépare des communiqués périodiques.
- Fournit de nouvelles informations pour répondre aux besoins changeants des CPP.

Conseil archidiocésain de pastorale (CDP)

A. Cité du site Web archidiocésain : « Organigramme de l'Archidiocèse de Saint-Boniface »

Le Conseil diocésain de pastorale est l'un des corps consultatifs recommandés par le Conseil Vatican II pour assister l'Archevêque en son rôle de pasteur. Ce conseil joue un rôle consultatif afin

de présenter leurs recommandations à l'archevêque selon le processus synodal. Il se penche sur des questions liées aux œuvres pastorales de l'Archidiocèse seulement. Après avoir étudié ces derniers sous l'autorité de l'Archevêque, le Conseil peut proposer des marches à suivre. Le Conseil diocésain de pastorale est une expression de la vie à multiples facettes d'une Église particulière. Les membres du Conseil devraient refléter toutes les catégories de fidèles du Christ qui sont en pleine communion avec l'Église catholique. L'Archevêque peut recevoir de très précieux conseils de sa richesse et sa diversité, et cela devient une avenue de plus pour la communication entre l'Archevêque et les fidèles de l'Archidiocèse en entier. Ce conseil se rencontre deux fois par année.

B. La définition de notre comité

Le Conseil archidiocésain de pastorale (CAP) est un corps consultatif. Sous l'autorité de l'Archevêque, ce conseil est composé de l'Archevêque, du vicaire général, des pasteurs, de la direction des Services pastoraux et des présidences et vice-présidences des CPP ou leurs représentants. L'archevêque est le président; la présidence d'assemblée du CDP anime les rencontres. Les rencontres du CDP ont lieu chaque année au printemps et en automne.

Le rôle des membres du Conseil diocésain de pastorale

- Participer et contribuer aux discussions et au discernement pour aboutir à une recommandation
- Partager leur vision pour l'avenir afin de vivre la mission du Christ au sein de cette Église particulière (l'archidiocèse), et en proposer des initiatives concrètes à ces fins.
- Recevoir de l'information et le partager avec leur CPP
- Partager les succès et les défis de la vie pastorale de leur paroisse avec l'évêque et la direction des Services pastoraux

Lignes directrices pour les CPPs

Nous encourageons chaque CPP à développer ses propres « Lignes directrices », tout en appliquant ces lignes directrices archidiocésaines aux circonstances de sa paroisse.

Vision et mission de la paroisse

Si la paroisse n'a pas un énoncé de vision et de mission, nous recommandons au CPP d'entamer un processus qui implique toute la paroisse. L'énoncé de vision et de mission de la paroisse s'aligne avec ceux de l'archidiocèse.

Voir l'**Annexe 9** pour des renseignements portant sur quand et comment créer ou revoir les énoncés de vision et mission de votre paroisse. Vous pouvez aussi trouver plus de renseignements au site Web archidiocésain.

Annexes

Annexe 1 : Exemple de l'ordre du jour d'une rencontre ordinaire

Ordre du jour de la rencontre du Conseil paroissial de pastorale		
Lieu : Lien Zoom :		
Date : Heure :		
Président(e) d'assemblée : Preneur de notes :		
Heure	Point	Intervenant
	Prière d'ouverture – (prière avant la rencontre)	Membre
	Mise à jour de la part du pasteur	Pasteur
	Mise à jour de la part de la présidence d'assemblée	Présidence d'assemblée
	Adoption du procès-verbal	Présidence d'assemblée
	Adoption de l'ordre du jour/ajouts	Présidence d'assemblée
	Point 1	Membre
	Point 2	Membre
	Point 3	Membre
	Point 4	Membre
	Confirmer la date de la prochaine rencontre :	Présidence d'assemblée
	Prière de clôture – prière paroissiale	Membre
	Levée de la rencontre	Présidence d'assemblée
	Points reportés de rencontres antérieures	
	Pièces jointes	

Ordre du jour

- Contient les détails logistiques de la rencontre (date, heure, lieu ou en ligne)
- C'est la feuille de route de la rencontre
- Identifie ou assigne les personnes qui doivent présenter ou donner un rapport
- Fait avancer les objectifs
- * Fournit tout détail supplémentaire et les matériels nécessaires pour la rencontre

Annexe 2 : Exemple d'un procès-verbal d'une rencontre du CPP

Procès-verbal de la rencontre du Conseil paroissial de pastorale Date/Heure/Lieu
Présents : Invités : Regrets : Absences
Président(e) d'assemblée : Preneur de notes : Appel à l'ordre :
Prière d'ouverture
Mise à jour de la part du pasteur
Mise à jour de la part de la présidence d'assemblée
Adoption du procès-verbal
Adoption de l'ordre du jour/ajouts
Point 1 présenté par : Résumé de la discussion et des décisions
Mesures de suivi du point 1 : Que devons-nous faire? Qui en est responsable?
Point 2 présenté par : Résumé de la discussion et des décisions
Mesures de suivi du point 2 : Que devons-nous faire? Qui en est responsable?
Prière de clôture
Levée de la rencontre :
Points reportés :
Pièces jointes :

Le procès-verbal :

- C'est le rapport officiel des décisions prises par le Conseil et des suivis sanctionnés.
- C'est un rapport historique et la paroisse doit en garder une copie dans leurs dossiers. Le rapport devrait également être partagé avec tous les paroissiens par le biais du site Web de la paroisse.
- C'est un rapport de l'adhésion aux enseignements de l'Église, au droit canonique, au droit civil et aux politiques et pratiques diocésaines.
- Permet aux membres absents de se tenir à jour, ainsi que les paroissiens qui s'y intéressent.
- Sert à rappeler tous les membres des tâches qui leur sont assignées.

Annexe 3a : Conversations dans l'Esprit – Un discernement profond

On entame un discernement profond dans le cas d'une prise de décision ayant des conséquences à long terme ou d'une réorientation de la vision.



Annexe 3b : Conversations dans l'Esprit – Rencontres ordinaires

Attitudes idéales lors de toute conversation dans le cadre des rencontres

- Être prêt.
- Écoute active et attentive.
- Écoute l'autre sans porter jugement.
- Porte attention non seulement aux paroles, mais aussi au ton et aux émotions de l'intervenant.
- Évite la tentation de préparer ce que l'on va dire au lieu d'écouter.

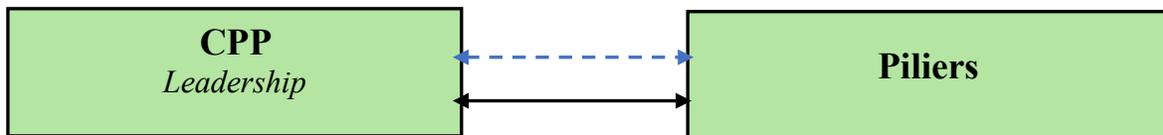
Tiré de : La conversation spirituelle

https://www.synod.va/content/dam/synod/common/phases/other_lang/FRA_Step_6_Spiritual-Conversation.pdf

Relations paroissiales



- Membre partagé
- Échange de procès-verbaux
- CPP établit l'orientation pastorale du budget paroissial
- Planification collaborative de l'AGA



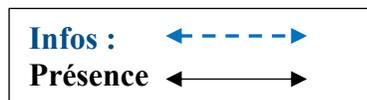
- Les membres du CPP sont les présidents et présidentes des piliers.
- Ils représentent les pastorales classées sous chaque pilier.
- Assure le transfert d'information entre le CPP et les pastorales



- Échange collaboratif d'information



- Surveille ensemble le budget et les responsabilités temporelles.
- Surveille et sécurise la quête du dimanche et les dons.
- Des représentants du personnel siègent au CAÉ à titre de membres sans droit de vote.
- Fournit des services en ressources humaines aux employés.



* Le CAÉ a un plus grand rôle dans la gestion de paroisses avec une école.

Annexe 5 : Les piliers (éléments essentiels) de la vie paroissiale

Les piliers sont les éléments essentiels de la vie paroissiale et s'identifient comme suit : *Liturgie, Formation de la foi, Communication, Communauté, Évangélisation, Service et Mariage, famille et vie*. Ces piliers sont enracinés dans la célébration communautaire de l'Eucharistie, la source et le sommet de notre identité catholique, le cœur de la vie paroissiale et de notre foi en Jésus Christ.

Ils servent d'une structure qui permet au Conseil paroissial de pastorale de comprendre le lien entre les objectifs de la paroisse et la mission de l'église et à identifier, de façon concrète, les domaines de la vie paroissiale qui nécessitent notre attention. Il est souhaitable de s'assurer que les objectifs de la paroisse s'alignent avec chacun de ces éléments.

L'Eucharistie au centre « *En effet, la liturgie, par laquelle, surtout dans le divin sacrifice de l'Eucharistie, contribue au plus haut point à ce que les fidèles, en la vivant, expriment et manifestent aux autres le mystère du Christ et la nature authentique de la véritable Église.* » (Constitution sur la Sainte liturgie)

Lorsque l'Eucharistie est au cœur, il sert de filtre par lequel toutes les activités paroissiales sont tamisées et chacun tombe en place alors que l'on discerne en prière l'objectif de la paroisse. Tout ce que fait l'église et tout ce qu'elle vise être est comprise dans ce schéma de la vie paroissiale. Les éléments permettent au CPP de faire un lien rapide et intime avec ce que cela signifie d'être église de manière particulière et concrète, ce qui crée une vision qui est la fondation du plan paroissial.

Les piliers

Liturgie

La vie spirituelle d'une paroisse anime sa mission. La prière personnelle et collective sont des éléments essentiels de l'édification du corps du Christ. La liturgie nous permet d'exprimer la foi de nos communautés et notre niveau d'engagement pour étendre le règne de Dieu. Dans notre louange, nous sommes nourris et nous recevons la force pour pouvoir entreprendre le travail de la pastorale, qui cherche à transformer le monde.

Formation de la foi

Notre cheminement spirituel est un parcours continu qui dure toute une vie. Nous sommes appelés, comme individus et comme communauté, à approfondir notre relation avec le Christ et à le transmettre à d'autres. La formation de la foi indique plusieurs moyens par lesquels ceci peut se faire, de façon formelle et informelle. Dans le cadre de la catéchèse, de la préparation sacramentelle, de la formation de la famille, des homélies dominicales, ou du parcours du RICA,

nous développons des communautés de foi en prêchant, enseignant et en vivant la Parole de Dieu.

Communication

La Communication se classe parmi les éléments essentiels de la mise en œuvre de la mission de la paroisse. Dans le cadre d'un CPP, la communication exige un flux bidirectionnel et respectueux d'information entre le CPP, le prêtre et le corps des paroissiens.

Les communications de la part du CPP sur la vie paroissiale de la paroisse doivent toujours tenir compte des ressources paroissiales à leur disposition (personnes, technologie, finances) et faire preuve de souci pour la compréhension de la langue, la culture et la maturité dans la foi de son public. Tout message, et la façon dont l'information est communiquée (face-à-face, numérique, affiches, annonces, bulletin), est le résultat d'un discernement et d'une planification intentionnels.

Il est simple et facile de communiquer avec le CPP puisque les paroissiens savent qui en est responsable de chaque aspect de la vie pastorale de la paroisse. Le CPP invite, d'un esprit ouvert, l'avis et la rétroaction par le biais d'une adresse courriel publique (gérée et partagée par la paroisse et non un membre individuel du CPP), une boîte à suggestions, un annuaire annuel avec une photo des membres du CPP, etc.

Les paroissiens devraient avoir accès aux procès-verbaux des rencontres (publié au site Web, des copies imprimées dans le narthex de l'église, etc.) et être en mesure de les lire.

Un CPP consacre du temps à la formation de ses membres afin de favoriser une culture positive et proactive et une communication ouverte.

Communauté

Les catholiques sont un peuple de communauté et nous ne louons pas seuls. La vie de l'Église rassemble les gens dans un soutien mutuel, pour des activités, dans la célébration et dans la croissance. C'est le résultat de l'unité des membres qui s'impliquent dans tous les autres éléments de la mission pastorale. La communauté est la dynamique humaine par laquelle nous personnifions et adoptons la mission de l'église.

*L'Église vit dans la paroisse. Les paroisses sont des communautés de foi, d'action et d'espoir. C'est là où l'Évangile est proclamé et célébré, où les croyants sont formés et envoyés pour renouveler la terre. (Traduction libre de *Communities of Salt and Light*, NCCB)*

Évangélisation

Le terme évangélisation englobe toute manière par laquelle l'Église continue à répandre la Bonne Nouvelle de Jésus. L'évangélisation est au cœur de la mission de l'Église. Nous évangélisons en partageant notre enthousiasme pour la foi, en invitant d'autres à devenir membres ou à s'engager de nouveau à la foi et en cultivant les valeurs de l'évangile au sein de

nos familles et de la société afin de transformer le monde. Ceci se fait surtout, mais non exclusivement, par le biais du partage personnel et institutionnel de la foi. Les paroisses ont des programmes actifs d'évangélisation afin de partager la foi et la mission catholique pour semer les graines de la foi.

Service

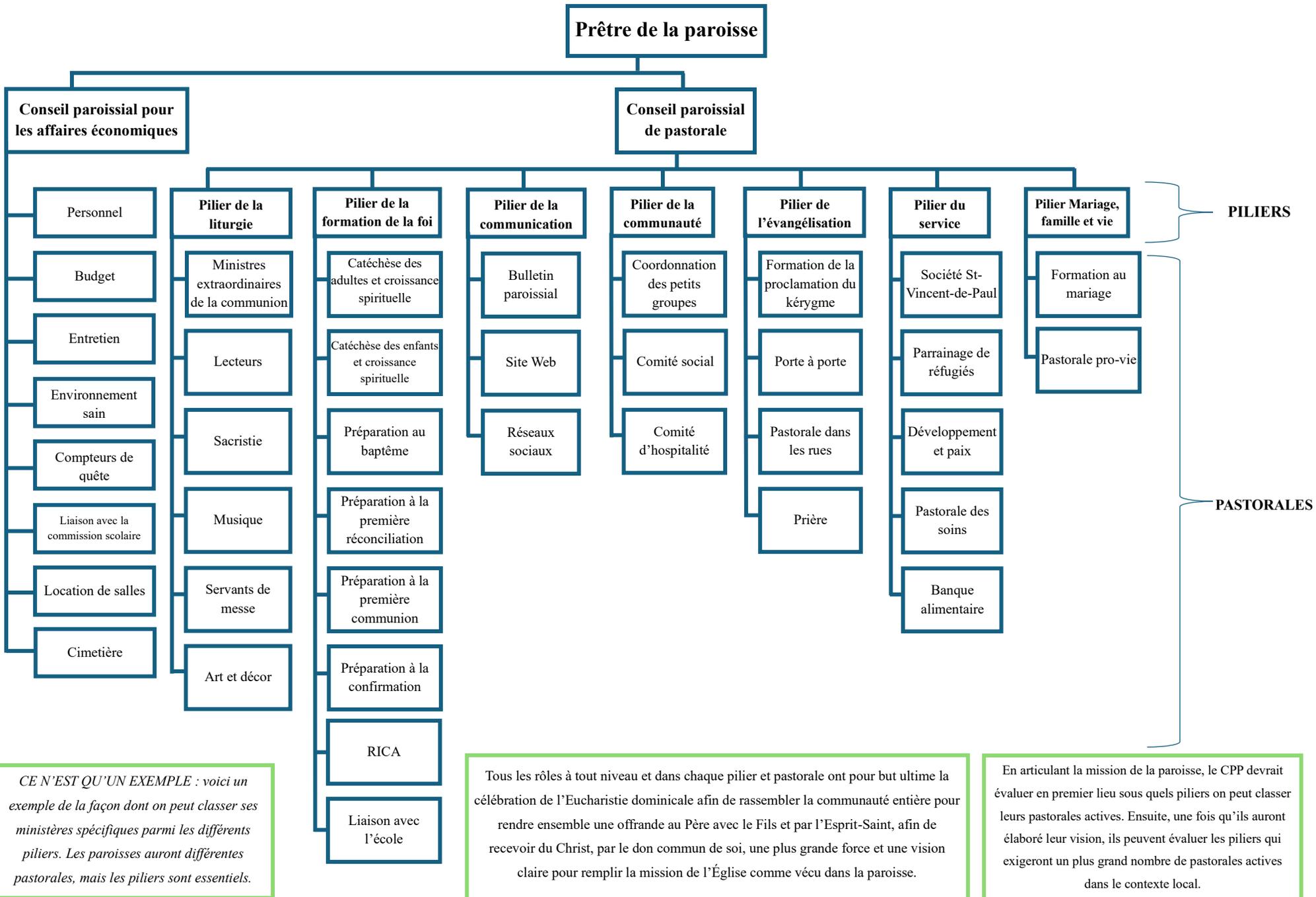
L'Église est appelée à subvenir aux besoins des autres et à éliminer les causes de l'injustice. Par conséquent, le service comprend les éléments de bienfaisance et justice. Loin d'être la responsabilité à la vie paroissiale, la pastorale sociale fait partie de ce qui maintient la vie d'une paroisse, faisant en sorte qu'elle est réellement catholique et reflète la mission de l'Évangile.

Mariage, famille et vie

Les mariages, les familles et la vie humaine sont le tissu même de nos paroisses, l'essence de nos communautés, et les piliers de la société. L'Église d'aujourd'hui affronte de situations familiales et matrimoniales de plus en plus complexes, ainsi que le défi croissant de défendre le caractère sacré de la vie. La pastorale de la paroisse auprès des familles est d'importance capitale, puisque « ce qui est vrai pour la famille est vrai pour la nation, et est vrai pour le monde entier dans lequel nous vivons. » (traduction libre, Pape saint Jean-Paul II, le 30 novembre 1986)

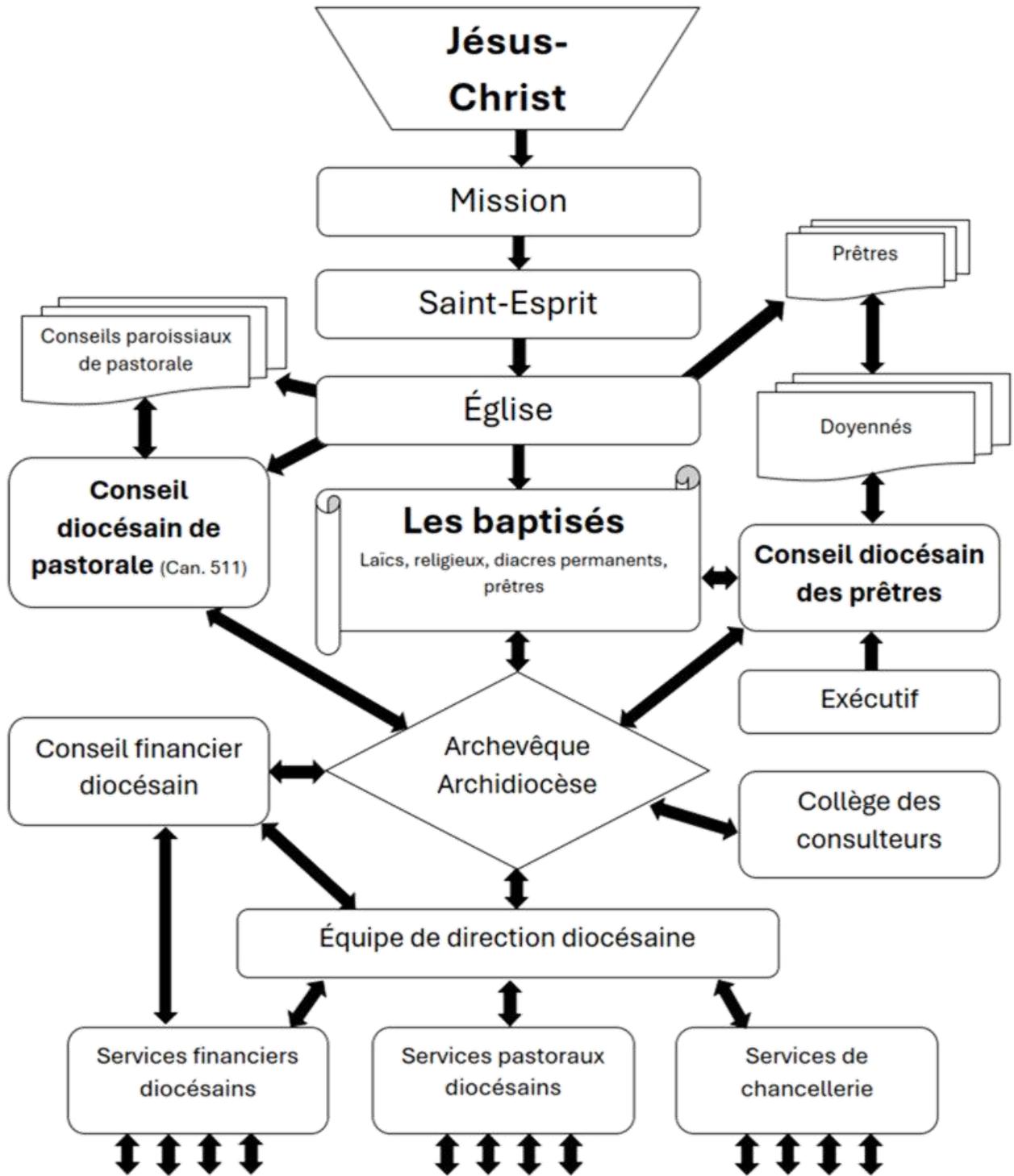
Le soin pastoral de ceux et celles qui se préparent au mariage et des familles de nos paroisses cherche à écouter, à accompagner et à cheminer avec les couples et familles, tout en proclamant l'amour de Dieu auprès de chacun et en les aidant à accueillir leur vocation d'amour et d'apostolat. Le soin pastoral de la vie humaine a pour but de favoriser un profond respect de la vie à chaque étape, de la conception à la mort naturelle, afin que tous deviennent plus habilités à défendre le caractère sacré de la vie.

Annexe 6 : Exemple de l'organigramme d'une paroisse



Annexe 7 : Organigramme de l'Archidiocèse

Organigramme de consultation, de communication et de services diocésains



Annexe 8 : Paroisses par doyenne

South Urban English Deanery (SUED)

Christ the King
Holy Cross
Sainte-Famille/Holy Family
Mary, Mother of the Church
St. Andrew Bobola
St. Bernadette
St. Emile
St. Philip Minh
St. Thomas More
St. Timothy
Saint-Norbert – anglais

Doyenné urbain français (DUF)

Cathédrale Saint-Boniface
Nuestra Señora de la Asunción
Saint-Eugène
St. Kizito African Catholic Community
Saint-Norbert – français
Saints-Martyrs-Canadiens

Kilcona Deanery

Blessed Sacrament
Holy Redeemer
St. Alphonsus
St. Gerard
St. Joseph the Worker

Native Ministry Deanery

Berens River I.R. (Our Lady of the Snow)
Bloodvein I. R. (St. Margaret)
Fort Alexander Sagkeeng I. R. (St. Alexandre)
Hollow Water (Hole River) I.R. (Sacred Heart of Jesus)
Little Grand Rapids I.R. (St. John the Evangelist)
Manigotagan I. R. (St. Louis, King of France)
Pauingassi First Nation
Poplar River (St. John Bosco)

Doyenné Rivière Rouge

La Salle (St. Hyacinthe)
Otterburne (Saint-Viateur)
Saint-Jean-Baptiste
Saint-Joseph
Saint-Malo
St. Malo (Blessed Margaret Pole Catholic Community)
Saint-Pierre-Jolys (Saint-Pierre)
Sainte-Agathe
Vita (Saint-Isidore) – communauté philippine

Doyenné Rivière Seine

Hadashville (St. John the Baptist)
Île-des-Chênes (Notre-Dame-de-la-Miséricorde)
La Broquerie (Saint-Joachim)
Lorette (Notre-Dame-de-Lorette)
Saint-Adolphe
Saint-Labre (Saint-Benoît-Labre)
Sainte-Anne-des-Chênes et région pastorale
South Junction (Notre-Dame-de-l'Assomption)
Steinbach (Christ Our Saviour)
Vassar (Sacred Heart of Jesus)
Woodridge (St. Alexandre)

Doyenné Rivière Winnipeg

Anola (Our Lady of Hope)
Beausejour (St. Mary)
Cooks Creek (St. Michael)
East Selkirk (St. Stanislaus)
Garson (Sacred Heart of Jesus)
Grand Marais (St. Theresa of the Child Jesus)
Lac du Bonnet (Notre-Dame-du-Lac)
Narol (Corpus Christi)
Oakbank (St. John Paul II Catholic Community)
Pinawa (St. Francis of Assisi)
Powerview (Notre-Dame-du-Laus)
Saint-Georges
Stead (Our Lady of Mount Carmel)
Traverse Bay (St. Marguerite)

Doyenné La Montagne

Bruxelles - St. Gerard Majella
Carman - Our Lady of Mount Carmel
Cypress River - Our Lady of the Cypress
Elm Creek - St. Mary's
Emerson - Sacred Heart of Jesus
Haywood - Saint-Denis
Holland - St. John Berchmans
Manitou - St. Patrick
Mariapolis - Our Lady of Assumption
Morden - St. John the Evangelist
Morris - St. Maurice
Notre-Dame-de-Lourdes
Pilot Mound - St. Gregory
Rathwell - Sainte-Monique
Saint-Claude
Saint-Léon
Somerset - Notre-Dame-de-la-Nativité
St. Alphonse
Starbuck - St. Paul
Swan Lake Catholic Centre - St. Martin of Tours
Treherne - Sacred Heart of Jesus

Annexe 9 : Vision, mission et valeurs

Archidiocèse de Saint-Boniface

Mission

Nous sommes le peuple de Dieu, le Corps du Christ et le Temple de l'Esprit-Saint de l'archidiocèse de Saint-Boniface. Nous vivons et nous partageons la triple mission du Christ prêtre, prophète et roi-berger. Ainsi nous nous engageons à vivre et à célébrer notre appel à la sainteté, à évangéliser, et à bâtir une communauté à l'image du Christ, fondée sur l'amour, la justice, la paix et la réconciliation.

Vision

Les dons et les charismes des baptisés, c'est-à-dire les laïcs, les religieux et religieuses, les diacres, les prêtres et l'archevêque sont reconnus et valorisés. Étant disciples du Christ, les baptisés sont conscients de leur vocation personnelle et répondent positivement à l'invitation à partager leurs dons et leurs charismes et sont engagés dans leur relation personnelle avec le Christ.

Valeurs

Les baptisés partagent les trois valeurs suivantes :

- 1) Dieu se manifeste dans tous les milieux accueillants engagés dans l'évangélisation, la prière, les œuvres de charité, la justice sociale et l'éducation ;
- 2) L'Église est une communion des baptisés unis dans la foi et la charité ;
- 3) L'Église est en dialogue avec le monde ; elle est proche des gens, inclusive et sensible aux besoins de l'ensemble de la communauté.

Un énoncé de vision et de mission paroissial

Les 3 premiers pas essentiels

Peu importe si vous élaborer de nouveaux énoncés ou que vous reformulez des énoncés existants :

- 1) Former un comité ad hoc avec des membres du CPP et des paroissiens
- 2) Choisir un président ou une présidente d'assemblée et un enregistreur ou une enregistreuse
- 3) Décider si vous allez avoir recours à un animateur ou une animatrice chevronnée.

Utiliser un animateur ou une animatrice chevronnée pour élaborer vos énoncés de MISSION et de VISION.

Avantages : Il est plus efficace et augmente les chances d'aboutir à un énoncé puissant.

Désavantages : Le coût et l'accès aux animateurs chevronnés. Vérifier si un de vos paroissiens ou une paroissienne est formé en ce type d'animation.

Élaborer un énoncé de mission, de vision et de valeurs/croyances

1. Réunir un comité ad hoc composé de quelques membres du CPP et de paroissiens au large. Dieu bénit les paroisses avec des membres ayant une grande variété de dons et qui peuvent vouloir aider lors de séances pour élaborer la vision, la mission et les valeurs.
2. Nous vous recommandons d'inviter un animateur ou une animatrice chevronnée qui pourra vous guider au cours de ces rencontres.
3. Prendre le temps de prier à l'Esprit-Saint. L'élaboration d'un énoncé doit être enracinée dans la foi, ce qui permettra au comité ad hoc de discerner la volonté de l'Esprit-Saint.
4. Choisir un leader et un ou une secrétaire du comité ad hoc.
5. Se mettre d'accord sur une date par laquelle vous devez avoir complété l'énoncé de mission.
6. Avoir une feuille de bloc-notes géant, un tableau blanc, etc. à votre disposition.
7. Clarifier votre tâche.
8. Distribuer des copies des définitions d'un énoncé de mission et de vision, ainsi que les différences.
9. Revoir et discuter pour vous assurer que c'est clair pour tout le monde.

Évaluer vos énoncés de mission, de vision et de valeurs/croyances actuelles

- 1) Depuis combien d'années datent vos énoncés?
- 2) Jusqu'à quel point la communauté paroissiale a-t-elle été impliquée dans l'élaboration de cet énoncé?
- 3) À quel point est-ce qu'il influence la vie paroissiale aujourd'hui?
- 4) Est-il conforme à l'énoncé diocésain et aux sept éléments essentiels d'une paroisse? (voir le site Web archidiocésain)
- 5) Reflète-t-il nos forces et besoins d'aujourd'hui?
- 6) Est-il toujours une source d'inspiration comme fondation du plan pastoral?
- 7) Le fait d'« évaluer » l'énoncé entraînerait-il un gain à la paroisse, permettant au CPP de reformuler l'énoncé afin de mieux refléter la réalité actuelle de notre paroisse?

Documents supplémentaires

Résultats du CPP

Dans son rôle de corps consultatif auprès du pasteur, le CPP :

- Aura établi un climat de prière, de réflexion, de collaboration et de consensus.
- Aura établi une relation de collaboration et de coresponsabilité avec le pasteur, pour servir et orienter la mission pastorale de la paroisse.
- Aura reconnu les besoins pastoraux de tous ses paroissiens.
- Aura établi un énoncé de vision, de mission et de croyances qui reflète la vision de l'Archidiocèse, c'est-à-dire de transformer la paroisse en église qui évangélise et forme des disciples.
- Aura établi un plan d'action pour développer et évaluer les activités pastorales conformes à l'expression de la mission de la paroisse.
- Aura engagé la communauté en reconnaissant les charismes (talents) de tous et en encourageant la participation aux pastorales.
- Aura invité une participation active aux rôles de leadership au sein du CPP.
- Aura travaillé en collaboration avec le Conseil paroissial des affaires économiques.
- Aura encouragé et participé aux ateliers et formation diocésains pour soutenir et informer la mission de la paroisse.

(basé sur le document De la chambre haute et la vision pour les paroisses, sept. 2017)

Prière avant une rencontre

Père céleste, nous nous tournons vers Toi pour demander conseils, sagesse et soutien en ce début de rencontre.

Nous Te rendons grâce pour les tâches que Tu nous as confiées.

Nous Te demandons de nous rendre dignes de Ta confiance,

Envoie Ton Esprit-Saint rallumer le feu au sein de chacun de nous.

Permetts-nous de tisser des liens plus forts comme groupe afin de discerner Ta volonté.

Aide-nous à entretenir une discussion pertinente.

Remplis-nous de Ta grâce et de Ta force, Seigneur Jésus, afin de pouvoir réaliser la vision de notre paroisse par le biais des décisions que nous prenons.

Continue à nous rappeler que ce que nous faisons aujourd'hui, tout ce que nous accomplissons, est dans la poursuite de la vérité pour Te rendre gloire dans notre service auprès de nos frères et sœurs.

Guide-nous par Ta sagesse, soutiens-nous dans Ton pouvoir. Permetts-nous de tisser des liens plus forts comme groupe afin de discerner Ta volonté.

Nous demandons le tout en Ton nom.